

HAÏTI - Élections : Michel Martelly veut un résultat « normal et légal »

Alterpresse

jeudi 30 décembre 2010, mis en ligne par [Dial](#)

23 décembre 2010, Port-au-Prince - [AlterPresse](#) - Les avocats du candidat à la présidence Michel Martelly, ont présenté, ce jeudi 23 décembre, les différentes irrégularités appuyant leur contestation et demandent la proclamation d'un résultat « normal et légal » en vue de connaître leur vraie position dans la course électorale.

« Je veux qu'on donne un résultat normal et légal », déclare Gregory Mayard Paul, un des avocats de Michel Martelly, au cours d'une conférence de presse. C'est, selon lui, la meilleure façon de connaître la vraie position occupée par le candidat.

« Jusqu'à date il y a des gens qui ne savent pas où ils sont positionnés », ajoute-t-il.

Les avocats de Michel Martelly soutiennent à nouveau que le scrutin présidentiel et législatif du 28 novembre était truffé d'irrégularités.

Le nombre de bulletins valides ne correspond pas au nombre de votes dans plus de 38% des bureaux qui ont accueilli les électeurs, relèvent-ils.

Ils affirment que le Conseil électoral provisoire (Cep) a distribué 1000 bulletins dans des bureaux de plusieurs régions du pays, notamment, à Baintet et Cayes Jacmel (Sud-est), à Tabarre et Pétion-ville (Ouest) ou dans la Grande Rivière du Nord, au lieu de 480 qui est la quantité normale.

Me Gregory Mayard Paul dénonce le fait que le Cep a compté des procès verbaux là où il n'y avait pas élections.

D'après l'avocat, qui reprend un rapport d'observation de l'organisme américain Haiti Democracy Project, « il y a plus de 14 408 votes - acceptés comme valides par le cep - qui mériteraient d'être considérés comme frauduleux et mis à l'écart ».

Ces anomalies présentées par les avocats du candidat de Repons Peyizan (Réponse Paysanne), sont le fruit de « recherches et études » réalisées sur 312 procès verbaux mis en quarantaine par le Conseil électoral.

Les avocats proclament leur refus des résultats déjà publiés et exigent un « audit » des élections du 28 novembre par un organisme indépendant.

La publication des résultats définitifs a été officiellement reportée sur demande du président de la république, René Préal, après un avis émis en ce sens par l'Organisation des États américains (OEA).